

FORMATION AP

Auxiliaire de Puériculture



1 rentrée par an
en Septembre

CANDIDAT

SELECTION

FORMATION

Formation
Cursus
Complet

Sans condition de diplôme
Avoir 17 ans à la date d'entrée en formation
Voie par apprentissage possible (contact CFA : ARFASS Bretagne)

Jury de sélection dossier et entretien (aptitudes et motivation)

11 mois

Formation
Cursus
Partiel

Titulaire de l'un des diplômes : Aide soignant
Bac Pro (ASSP, SAPAT)
CAP AEPE, ADVF, ASMS, AES
ARM, Ambulanciers

Jury de sélection
Dossier et entretien

En fonction des dispenses et allègements des diplômes déjà acquis

VAE
(Validation des acquis d'expériences)

Expérience d'au moins un an dans le métier

1er temps : Demande de recevabilité (Livret 1)
2ème temps : Présentation des acquis (Livret 2 et entretien)
3ème temps : Entretien et présentation du dossier

Selon décision du jury de la VAE

À propos

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap
Dans le cadre de la charte progrès, l'institut accompagne les étudiants en situation de handicap en proposant des aménagements de formation pour répondre aux besoins particuliers des apprenants. Pour toute information, le référent handicap est à votre disposition

Qu'est ce qu'un AP?

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisée à dispenser des **activités d'éveil et d'éducation** et réaliser des **soins d'hygiène et de confort** pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de **l'enfant**. Maillon essentiel au sein d'une **équipe pluri professionnelle**, son intervention, en collaboration avec l'infirmière puéricultrice dans le cadre d'une responsabilité partagée, se situe dans les champs incontournables de la relation, de l'aide aux activités de la vie quotidienne **aux nouveau-nés, aux enfants, aux adolescents**, de **la prévention des risques** et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Pour les formations initiales, **le coût pédagogique est pris en charge par la Région Bretagne**.
Pour les formations continues, une prise en charge financière (OPCO, CPF, Pôle emploi, Etat) est possible selon la situation des candidats.

N'hésitez pas à nous contacter ou consulter le site internet

Le coût ?

RNCP 35832-DE-
Auxiliaire de Puériculture,
Certificateur : Ministère chargé
de la Santé
Date enregistrement de la
certification : 01/09/2021

Institut de Formation des Professionnels de Santé
Campus de Tohannic 11 rue André Lwoff 56000 Vannes
Tel : 02 97 46 84 00 Fax : 02 97 46 84 04
Mel : secretaires@ifps-vannes.fr

WWW.IFPS-VANNES.FR

Les missions

Les missions de l'AP sont régies par décret. Les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions sont organisées selon un référentiel d'activités:

1. Accompagner et soigner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
2. Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre de soins adaptés en collaboration
3. Informer et accompagner des personnes et leur entourage, des professionnels et des apprenants
4. Entretenir l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
5. Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité dans le **secteur hospitalier public ou privé**, en maternité, en service de pédiatrie générale ou spécialisé et en service de néonatalogie. Dans le **secteur extrahospitalier**, son exercice se situe en structure d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, en PMI, en pouponnière, en maison maternelle et en structure accueillant des enfants en situation de handicap. L'exercice en milieu extrahospitalier est majoritaire. L'auxiliaire de puériculture peut exercer au sein de **l'Union Européenne**. Toutefois, l'absence de réglementation amène à devoir prendre contact avec les autorités compétentes de l'Etat membre où l'on souhaite s'installer.

Où peut il exercer?

Diplomation ?

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de Puériculture atteste de l'obtention des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification. Un auxiliaire de puériculture peut poursuivre sa formation vers le diplôme d'aide-soignant, d'éducateur de jeunes enfants le DE d'infirmier sous certaines conditions. Le diplôme d'auxiliaire de puériculture est accessible par la Validation des Acquis d'Expériences (VAE)

La formation dure 11 mois dont :

770 heures de formation théorique

Les unités d'enseignement se répartissent sur 5 blocs

Quels contenus ?

Quelques chiffres...

11 mois

de formation

50%

d'enseignements

50%

de stage

Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

Bloc 2 : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

Bloc 5 : Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

770 heures de stages cliniques

Les stages sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médicosociales : maternité, pédiatrie/néonatalogie, établissements d'accueil du jeune enfant, structures accueillant des enfants en situation de handicap/PMI/pédopsychiatrie En cursus complet, les élèves peuvent choisir un stage **en France ou à l'Etranger**.

Méthodes pédagogiques ?

Les enseignements sont réalisés sous **différentes formes** : cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques, méthodes pédagogiques interactives (Simulation en santé, Ludopédagogie) travaux personnels guidés.

Au cours de sa formation, l'élève AP sera **guidé** pour favoriser sa progression et développer des aptitudes professionnelles indispensables au métier.

En outre, il bénéficiera d'un **suivi pédagogique individualisé**

Qualités requises...

Responsabilité

Engagement

Réflexivité

Rigueur et méthode

Travail en équipe,

Résistance physique et

mentale

Curiosité

